

Le Pavillon en bref

- **Le Pavillon** est la première salle dédiée uniquement à la danse à Genève. C'est en 1998 déjà que l'idée d'une Maison de la danse est formulée pour enfin doter Genève d'un lieu dédié à l'art chorégraphique contemporain. L'ADC a su faire preuve de ténacité, puisqu'il lui aura fallu 22 ans pour intégrer enfin ses propres murs. Après plusieurs désillusions, le rebondissement a eu lieu en 2007 avec un projet imaginé par l'ADC, plus léger : celui du Pavillon sur la place Sturm, en bordure de la Vieille-Ville. Place nouvellement nommée en mai Place Beatriz-Consuelo, suite à l'engagement de la Ville de Genève et de l'Agenda 21 en faveur d'une représentation plus équilibrée des genres dans l'espace public.
- L'ADC s'est installée dans le Pavillon de la danse en mars 2021. Le Pavillon, dans ses différentes phases, s'est développé en partenariat étroit avec la Ville de Genève et l'ADC. Déplaçable sur une autre parcelle si besoin, le Pavillon a été pensé comme un outil léger et adaptable. Il est en bois indigène : mélèze et épicéa. Le coût du Pavillon est de 11,8 millions. L'ADC a complété ce financement en apportant 1 million supplémentaire provenant d'un soutien privé. Ce million est rattaché à l'équipement de la salle de spectacle.
- Le Pavillon s'organise sur deux étages plus mezzanine, uniquement hors-sol. Il abrite une salle de spectacle ; un foyer pour l'accueil du public ; des locaux techniques + un entrepôt à proximité pour le stockage ; un open space pour l'administration avec un centre de documentation ouvert au public ; une petite salle à usage polyvalent ; des loges et un salon pour les artistes. Trois studios de danse à la Maison des arts du Grütli sont gérés par l'ADC et complètent cette infrastructure. L'ensemble du bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite, tant au niveau du public, des artistes comme du personnel fixe. Le Pavillon a une longueur de 51 m, une largeur de 18 m et une hauteur de 10 m. La largeur de la scène mur à mur est de 17 m. Toute la salle est équipée d'un même plancher et grill complet. La capacité de la salle de spectacle est de 193 personnes assises, 300 personnes max sans les gradins. Le gradin est entièrement modulable (et non pas rétractable), permettant de multiplier les possibles en terme de configurations scéniques : frontal, bi-tri-quadri frontal, espace totalement libéré des gradins.
- Une convention lie la Ville de Genève avec l'association Patrimoine Place Sturm, stipulant que le Pavillon de la danse sera installé pour une durée totale de huit ans dès l'ouverture du chantier. La place Charles-Sturm devra être libérée du Pavillon au terme de ce délai. Actuellement, l'ADC, la Ville de Genève et le Canton de Genève travaillent sur les possibilités de pérenniser le Pavillon sur cette place.
- **Les activités** qui s'y déploient sont essentiellement les suivantes (voir la convention et le rapport d'activité pour une vue complète) :
 - La programmation d'une saison de spectacles de danse contemporaine composée principalement de coproductions régionales et d'accueils, avec une attention soutenue à l'émergence, à l'accompagnement des artistes et de leurs projets, au temps dévolu à la recherche, à la reprise, aux formations professionnalisantes, aux partenariats culturels, associatifs, sociaux et éducatifs, aux réseaux régionaux, nationaux et internationaux, ainsi qu'une ouverture relativement récente à certaines coproductions internationales (voir sous *programme*, *projets satellites* et *coproductions* sur le site).
 - Une programmation d'actions culturelles destinée à tous les spectateur·ices qui facilitent l'accès aux œuvres, mais surtout enrichissent leur réception, leur relation à la danse, au corps, à l'altérité, ainsi qu'un travail de médiation en milieu scolaire. Egalement, un programme riche et diversifié de pratiques ouvertes à toutes et en accès libre (voir sous *actions culturelles* et *à faire ensemble* sur le site).
 - La gestion de ressources permettant de stimuler, nourrir, développer la pensée et la culture chorégraphique, avec l'édition deux fois par année du *Journal de l'ADC*, un centre de documentation de danse ouvert au public avec possibilités d'emprunts, la production de podcasts, de mini éditions maison et autres projets permettant de travailler les questions de traces, de réceptions, d'archivages, de transmissions et de valorisation de l'histoire de la danse (voir sous *Ressources* et *Journal de l'ADC* sur le site).
- Pour ce faire, l'ADC rassemble 13 personnes salariées pour un équivalent de 7 postes à 100%. En 2024, le budget de l'ADC est de CHF 2'450'000 (dont 75% de financement des autorités publiques) : 55% est dévolu à la programmation artistique, aux actions culturelles et aux frais de productions. 45% est dévolu aux frais généraux et de fonctionnement du Pavillon.